

505LH555/12

92h2

(19hh-51)



V. D. 9242 : Subvention aux Syndicats
d'Initiatives

Subvention aux Comités Régionaux du Tourisme

1944

C.A. 15. 3.44

11

VIII

Note du Directeur Général au Président			18. 4.44
Lettre SNCF au CRT de la VIème Région Economique			20. 4.44
" " VIIème	"		20. 4.44
" " VIIIème	"		20. 4.44
" " IXème	"		20. 4.44
" " Xème	"		20. 4.44
" " XIème	"		20. 4.44 (Marseille)
" " XIIème	"		20. 4.44 (Nice)
" " XIIIème	"		20. 4.44
" " XIVème	"		20. 4.44
Lettre du CRT de Poitiers			7. 7.44
Lettre SNCF au CRT Poitiers			21. 9.44

1945

C.A.

16. 5.45

8 IX

1946

Note du Service Commercial

C.A.

5. 3.46
17. 4.46

18 VI

1947

C.A.

25. 6.47

10 VI

1948

C.A.

8. 9.48

17 VI

1949

C.A.

25. 5.49

27 XI

1950

C.A.

10. 5.50

13 III 4°

1951

C.A.

30. 5.51

8 III 8°

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 30 mai 1951

p.8

III - Questions administratives et financières

8°) Renouvellement, pour 1951, de la subvention
aux Comités régionaux de Tourisme.

M. BOURREL commente la note distribuée.

Après un échange de vues auquel participent M. LE PRESIDENT, MM. GOETZE, MICHEL et OURADOU, M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT SUPPLEANT, MM. BOYAUX et BOURREL, et au cours duquel il apparaît qu'il serait de mauvaise politique commerciale pour la S.N.C.F. de supprimer ces subventions, le Conseil approuve le renouvellement, pour 1951, des subventions proposées en faveur des Comités Régionaux de Tourisme.

Pour l'avenir, le Conseil habilite M. LE PRESIDENT à procéder, dans la limite d'un crédit global annuel de 400.000 fr, à l'attribution desdites subventions, dès lors que chacune d'elles ne dépasse pas 50.000 fr.

Secrétariat Général

N O T E

Gab/D/3.759

pour Messieurs les Membres du Conseil
d'Administrationau sujet du renouvellement, pour 1951, de la subvention
aux Comités Régionaux de Tourisme

Les Comités Régionaux de Tourisme, institués en 1942, ont pour objet de doter l'ensemble du territoire d'une organisation décentralisée chargée, notamment, de coordonner l'activité des diverses associations touristiques. Ils dépendent du Commissariat Général au Tourisme. Leurs ressources consistent en une subvention allouée chaque année par le Ministère des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme et, éventuellement, en des subventions et contributions des collectivités publiques ou privées et des particuliers.

En Janvier 1944, le Commissaire Général au Tourisme a demandé à la S.N.C.F. d'apporter aux Comités Régionaux une subvention équivalente à celles des Chambres Départementales de l'Hôtellerie, soit en moyenne 4.000 f. par département.

Etablie sur cette base, la subvention totale de la S.N.C.F. était de l'ordre de 360.000 f., mais il convenait en outre de prévoir la possibilité de traiter, le cas échéant, avec les Syndicats d'Initiative dont les projets de propagande pouvaient se révéler particulièrement intéressants pour le Chemin de fer.

Cette subvention devant remplacer celle qui était allouée précédemment aux Fédérations et Syndicats d'Initiatives, le Conseil d'Administration a ouvert, pour 1944, un crédit global de 400.000 f. qui a été accordé régulièrement jusqu'en 1950 inclus (sauf pour 1948 et 1949 ou, en prévision de besoins supplémentaires en cours d'exercice, un crédit de 500.000 fr. a été demandé).

Les versements effectués ont été respectivement de :

- 1944 et 1945 162.000 f. (pour 11 Comités)
- 1946 et 1947 247.000 f. (pour 16 d°)
- 1948 262.000 f. (pour 15 d°)
- 1949 et 1950 267.000 f. (pour 15 d°)

Le Commissariat Général au Tourisme ayant fait connaître que le nombre des Comités Régionaux ne varierait pas en 1951, seul le renouvellement des subventions accordées en 1950 est envisagé pour le présent exercice.

Dans ces conditions, il est proposé à Messieurs les Membres du Conseil d'Administration d'autoriser dans la limite d'une dépense de 400.000 f., l'attribution de subventions aux Comités Régionaux de Tourisme, étant entendu que, comme précédemment elles ne devront

...

être allouées qu'après examen par cas d'espèce des demandes reçues et approuvées par M. le Président.

Pour l'avenir, le crédit étant prévu au Budget, ce renouvellement ne sera soumis au Conseil que dans le cas où le montant d'une des subventions ainsi accordées excéderait 50.000 f.

(s) ANTONINI

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 10 mai 1951

p.13

III - Questions administratives et financières

4°) Subvention pour 1950 aux Comités Régionaux de Tourisme

M. BOURREL commente la note distribuée aux membres du Conseil.

M. LE PRESIDENT demande si les subventions en cause correspondent bien à un service rendu à la S.N.C.F.

M. BOYAUX lui en donne l'assurance.

Le Conseil approuve les subventions proposées.

W. B. B. B.
S.N.C.F.

Secrétariat Général

III/42
28 Avril 1950.

N O T E

pour Messieurs les Membres du Conseil d'Administration
au sujet de la subvention pour 1950 aux Comités Régionaux
de Tourisme

Les Comités Régionaux de Tourisme, institués en 1942, ont pour objet de doter l'ensemble du territoire d'une organisation décentralisée chargée, notamment, de coordonner l'activité des diverses associations touristiques. Ils dépendent du Commissariat Général au Tourisme. Leurs ressources consistent en une subvention allouée chaque année par le Ministère des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme et, éventuellement, en des subventions et contributions des collectivités publiques ou privées et des particuliers.

En Janvier 1944, le Commissaire Général au Tourisme a demandé à la S.N.C.F. d'apporter aux Comités Régionaux une subvention équivalente à celles des Chambres Départementales de l'Hôtellerie, soit en moyenne 4.000 fr. par département.

Etablie sur cette base, la subvention totale de la S.N.C.F. était de l'ordre de 360.000 fr., mais il convenait en outre de prévoir la possibilité de traiter, le cas échéant, avec les Syndicats d'Initiative dont les projets de propagande pouvaient se révéler particulièrement intéressants pour le Chemin de fer.

Cette subvention devant remplacer celle qui était allouée précédemment aux Fédérations et Syndicats d'Initiative, le Conseil d'Administration a ouvert, pour 1944, un crédit global de 400.000 fr. Le montant total des subventions versées s'est élevé à 162.000 fr., pour 11 Comités.

Un crédit de même importance a été ouvert en 1945, 1946 et 1947. Les versements effectués ont été respectivement de :

1945 - 162.000 (pour 11 Comités)

1946 et 1947 - 247.000 francs (237.000 fr. pour 16 Comités plus une subvention de 10.000 fr. accordée à la Fédération du Nord des S.I. à LILLE).

En 1948, a été prévu le renouvellement, d'une part, des subventions allouées en 1947 (247.000 fr.), d'autre part, des subventions non allouées en 1947 (105.000 fr.), soit au total 352.000 fr. En prévision de besoins supplémentaires en cours d'exercice, un crédit de 500.000 fr. a été ouvert le 8 Septembre 1948 par le Conseil d'Administration. Cependant, le montant des subventions versées ne s'est élevé qu'à 262.000 fr., certains Comités n'ayant pas sollicité l'aide de la S.N.C.F.

....

En 1949, un crédit de 500.000 frs a été également accordé, mais sur 20 Comités, 15 seulement ont sollicité notre appui qui s'est élevé à 267.000 francs.

Pour 1950, le Commissariat Général au Tourisme ayant fait connaître qu'aucune modification du nombre des Comités Régionaux n'était envisagée, M. le Directeur du Service Commercial propose :

- 1°) de ne plus rien prévoir pour les Comités de PARIS, VERSAILLES, STRASBOURG, ANNECY et ROUEN qui, bien que fonctionnant depuis plusieurs années, n'ont jamais fait appel à la S.N.C.F.
- 2°) de renouveler seulement les subventions accordées en 1949, c'est-à-dire aux Comités de :

BORDEAUX	25.000 frs
BAYONNE	15.000 frs
CAEN	15.000 frs
CLERMONT-FERRAND ..	10.000 frs
DIJON	25.000 frs
GRENOBLE	15.000 frs
LIMOGES	10.000 frs
LYON	30.000 frs
MARSEILLE	25.000 frs
NICE	15.000 frs
MONTPELLIER	15.000 frs
NANTES	25.000 frs
POITIERS	10.000 frs
RENNES	12.000 frs
TOULOUSE	20.000 frs

267.000 frs

Mais, peut-être serons-nous amenés en cours d'exercice à faire face à des augmentations de subventions qui pourraient nous être présentées.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser dans la limite d'une dépense de 400.000 francs, l'attribution de subventions aux Comités Régionaux de Tourisme, étant entendu que, comme précédemment, elles ne devront être allouées qu'après examen, par cas d'espèce, des demandes reçues.

La dépense serait imputée au Chap. 1er, art. 32, parag. 2, sous-parag. 2 de la Nomenclature Budgétaire du Compte d'Exploitation.

Le crédit disponible est de 2.508.380 francs.

Signé : BOURREL.

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 25 mai 1949

QUESTION XI - Subventions pour 1949 aux Comités Régionaux
de Tourisme.

p.27

M. BOURREL rappelle les conditions dans lesquelles la S.N.C.F. a été amenée, depuis 1944, à accorder des subventions aux Comités Régionaux de Tourisme.

Il est proposé de renouveler, pour 1949, le crédit de 500.000 fr accordé en 1948, étant entendu que les subventions ne devront être réparties qu'après examen, par cas d'espèce, des demandes des Comités Régionaux.

Le Conseil approuve les subventions proposées.

Mc

Société Nationale
des
Chemins de fer Français

Secrétaire Général

16 Mai 1949

XI

M. Huillier

Gsb n° 88

N O T E

pour Messieurs les Membres du Conseil d'Administration
au sujet de la subvention pour 1949 aux COMITES REGIONAUX
DE TOURISME

Les Comités Régionaux de Tourisme, institués en 1942, ont pour objet de doter l'ensemble du territoire d'une organisation décentralisée chargée, notamment, de coordonner l'activité des diverses associations touristiques. Ils dépendent du Commissariat Général au Tourisme. Leurs ressources consistent en une subvention allouée chaque année par le Ministère des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme et, éventuellement, en des subventions et contributions des collectivités publiques ou privées et des particuliers.

En Janvier 1944, le Commissaire Général au Tourisme a demandé à la S.N.C.F. d'apporter aux Comités Régionaux une subvention équivalente à celles des Chambres Départementales de l'Hôtellerie, soit en moyenne 4.000-Frs par département.

Etablie sur cette base, la subvention totale de la S.N.C.F. était de l'ordre de 360.000 Frs, mais il convenait en outre de prévoir la possibilité de traiter, le cas échéant, avec les Syndicats d'Initiative dont les projets de propagande pouvaient se révéler particulièrement intéressants pour le chemin de fer.

Cette Subvention devant remplacer celle qui était allouée précédemment aux Fédérations et Syndicats d'Initiative, le Conseil d'Administration a ouvert, pour 1944, un crédit global de 400.000^f. Le montant total des subventions versées s'est élevé, pour 11 Comités, à 162.000 Frs.

Un crédit de même importance a été ouvert en 1945, 1946 et 1947. Les versements effectués ont été respectivement de :

1945 - 162.000 Frs (pour 11 Comités)

...

1946 - 257.000 Frs (227.000 Frs pour 16 Comités, plus une subvention de 10.000 Frs accordée à la Fédération du Nord des Syndicats d'Initiative à LILLE)

1947 - 247.000 Frs (237.000 Frs pour 15 Comités et 10.000 Frs à la Fédération du Nord des S.I. à LILLE).

En 1948, a été prévu le renouvellement, d'une part, des subventions allouées en 1947 (247.000 Frs pour 15 Comités, le Comité de CAEN ayant été supprimé), d'autre part, des subventions non allouées en 1947 (105.000 Frs), soit au total 352.000 Frs. En prévision de besoins supplémentaires en cours d'exercice, un crédit de 500.000 Frs a été ouvert le 8 Septembre 1948 par le Conseil d'Administration. Cependant, le montant des subventions versées ne s'est élevé qu'à 262.000 Frs, certains Comités n'ayant pas sollicité l'aide de la S.N.C.F.

Les subventions à allouer en 1949 seraient les suivantes :

a) Renouvellement des subventions attribuées en 1948 :

BAYONNE	15.000 Frs
BORDEAUX	25.000 Frs
CAEN	15.000 Frs
CLERMONT-FERRAND	10.000 Frs
DIJON	25.000 Frs
GRENOBLE	15.000 Frs
LIMOGES	10.000 Frs
LYON	30.000 Frs
MARSEILLE (porté de 20.000 à son rayon d'action venant d'être étendu à la CORSE)	25.000 Frs
MONTPELLIER	15.000 Frs
NANTES	25.000 Frs
NICE	15.000 Frs
POITIERS	10.000 Frs
RENNES	12.000 Frs
TOULOUSE	20.000 Frs

267.000 Frs

b) Maintien des subventions non allouées en 1948 :

PARIS	50.000 Frs
VERSAILLES	20.000 Frs
STRASBOURG	30.000 Frs
ANNECY	10.000 Frs

110.000 Frs

à reporter 377.000 Frs

...

report 377.000 Frs

c) Rétablissement de Comité :

ROUEN 10.000 Frs

10.000 Frs

Total 387.000 Frs
=====

En outre, la S.N.C.F. pourrait avoir à faire face, en cours d'année, à des demandes de subventions supplémentaires en faveur de nouveaux Comités qui viendraient à être créés, ou à de légères augmentations de subventions qui lui seraient présentées.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration de renouveler, pour 1949, le crédit de 500.000 Frs précédemment ouvert en faveur des Comités Régionaux de Tourisme, étant entendu que, comme précédemment, les subventions ne devront être réparties qu'après examen, par cas d'espèce, des demandes des Comités Régionaux.

La dépense serait imputée au chapitre 1er, article 32, paragraphe 2, sous paragraphe 2 de la nomenclature budgétaire du compte d'Exploitation.

(s) BOURREL

QUESTION VI - Subventions pour 1948 aux Comités
Régionaux de Tourisme.

p.17

M. BOURREL indique qu'il est envisagé de porter à 500.000 fr (contre 400.000 fr en 1947) le crédit global ouvert chaque année, depuis 1944, en vue de l'attribution de subventions aux Comités régionaux de Tourisme. Le relèvement de 100.000 fr doit permettre de faire face, le cas échéant, à des demandes nouvelles de subventions ou à des demandes d'augmentation des subventions allouées, mais il reste bien entendu que, comme précédemment, les subventions seront réparties par cas d'espèce, dans la limite des crédits accordés, et après examen des demandes des Comités Régionaux.

M. BOUTET doute de l'efficacité de ces subventions, eu égard à l'importance minime de chacune d'elles.

Le Conseil approuve les propositions qui lui sont soumises.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

le

19

*Subventions aux Comités
régionaux de tourisme*

M. ~~Agace~~

*Ce-joint les PV du Conseil de 1944 à 1947.
La subvention de Prédent jusqu'à 50.000 f
pour la subvention résulte, non d'une
obligation du Conseil, mais de la décision
ci-jointe du Ministre du 5 novembre 1947.*

*Re Thillec
j'ai dit à M. Pommel
qu'il fallait nous
soumettre à court
21/7*

*19/7
Thillec*

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Luguat

La question qui se pose à propos de cette affaire
est analogue à celle relative à la payementation
des mandats. C'est le crédit global qu'il faut
prendre en considération et non l'état de la subvention
individuellement.

En surplus il ne semble pas que le
crédit nécessaire ait été ouvert au budget
puisque le projet de vote de principe voté au
Conseil a pour objet de demander l'ouverture
de ce crédit.

J'ajoute que depuis 1946, première
année d'octroi de la subvention, la question
est venue chaque année devant le Conseil

15/7
S

Référence à rappeler :
Gsb N° 60

N O T E

pour MM. les Membres du Conseil d'Administration
au sujet de la Subvention pour 1948 aux Comités Régionaux
de Tourisme

Les Comités Régionaux de Tourisme ont été institués en 1942. Ils ont pour objet de doter l'ensemble du territoire d'une organisation décentralisée chargée notamment de coordonner l'activité des diverses Associations touristiques. Ils dépendent du Commissariat Général au Tourisme, qui lui-même relève du Ministère des Travaux Publics et du Tourisme. Leurs ressources consistent en une subvention allouée chaque année par ce Ministère et, éventuellement, en des subventions et contributions des collectivités publiques ou privées et des particuliers.

En janvier 1944, le Commissaire Général au Tourisme a demandé à la S.N.C.F. d'apporter aux Comités Régionaux une subvention équivalente à celles des Chambres Départementales de l'Hôtellerie, soit en moyenne 4.000 frs par département.

Etablie sur cette base, la subvention totale de la S.N.C.F. était de l'ordre de 360.000 frs, mais il convenait de prévoir en outre la possibilité de traiter, le cas échéant, avec les Syndicats d'Initiative dont les projets de propagande pouvaient se révéler particulièrement intéressants pour le chemin de fer.

Cette subvention devant remplacer celle qui était allouée précédemment aux Fédérations et Syndicats d'Initiative, le Conseil d'Administration a ouvert, pour 1944, un crédit global de 400.000 frs. Onze Comités ont fonctionné au cours de l'année, à LYON, MARSEILLE, TOULOUSE, DIJON, MONTPELLIER, RENNES, BORDEAUX, LIMOGES, CLERMONT-FERRAND, POITIERS, NICE. Le montant total des subventions versées s'est élevé à 162.000 frs.

Le crédit de 400.000 frs a été maintenu pour 1945. Il n'y a pas eu de nouvelles demandes et le montant des subventions allouées a été également de 162.000 frs.

En 1946, des prévisions avaient été faites pour de nouveaux Comités : PARIS (50.000 frs), STRASBOURG (30.000 frs), ANGERS (20.000 frs), VERSAILLES (20.000 frs), EAYONNE (15.000 frs), GRENOBLE (15.000 frs).

Le montant global des subventions était évalué à 312 000 frs, mais les sommes versées n'ont atteint que 237.000 frs, certains Comités n'ayant pas sollicité l'aide de la S.N.C.F. En outre, une subvention de 10.000 frs, accordée à la Fédération du Nord des Syndicats d'Initiative, à LILLE est à ajouter à ce chiffre.

.....

Pour 1947, un crédit de 400.000 frs a été ouvert, comme précédemment ; une somme de 237.000 frs a été répartie entre les mêmes Comités bénéficiaires. Le Comité d'ANNECY, de création nouvelle, et pour lequel une subvention de 5.000 frs avait été prévue, n'a pas fait appel à l'appui financier de la S.N.C.F. Par contre, une somme de 10.000 frs a été accordée, comme en 1946, à la Fédération du Nord des Syndicats d'Initiative, ce qui porte à 247.000 frs le total des versements effectués.

Les subventions à allouer en 1948 seraient les suivantes :

a)- Renouvellement des subventions attribuées en 1947 :

BAYONNE.....	15.000 frs
BORDEAUX.....	10.000 frs
CAEN.....	15.000 frs
CLERMONT-FERRAND.....	10.000 frs
DIJON.....	20.000 frs
GRENOBLE.....	15.000 frs
LIMOGES.....	10.000 frs
LYON.....	30.000 frs
MARSEILLE.....	20.000 frs
MONTPELLIER.....	15.000 frs
NANTES (ancien Comité régional d'ANGERS).....	20.000 frs
NICE.....	5.000 frs
POITIERS.....	10.000 frs
RENNES.....	12.000 frs
TOULOUSE.....	20.000 frs

(le Comité de ROUEN (10.000 frs) ayant été supprimé); 227.000 frs

b)- Renouvellement des subventions non allouées en 1947 :

PARIS.....	50.000 frs
VERSAILLES.....	20.000 frs
STRASBOURG.....	30.000 frs
ANNECY.....	5.000 frs

105.000 frs

c)- Création de nouveau Comité :

LILLE.....	20.000 frs
------------	------------

20.000 frs

Total.....352.000 frs

En outre, la S.N.C.F. pourrait avoir à faire face, en cours d'année, à des demandes de subventions supplémentaires en faveur de nouveaux Comités qui viendraient à être créés, ou à de légères augmentations de subventions qui lui seraient présentées; les taux proposés ci-dessus sont, en effet, ceux qui ont été fixés à l'origine.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration de porter,

pour 1948, à 500.000 frs le crédit en faveur des Comités Régionaux de Tourisme, étant entendu que, comme précédemment, les subventions ne devrent être réparties qu'après examen, par cas d'espèce, des demandes des Comités Régionaux.

(s) BOURREL.

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 25 juin 1947

QUESTION VI - Subventions pour 1947 aux Comités
régionaux de Tourisme.

p.10

M. VAGOGNE indique qu'il est envisagé de renouveler, pour 1947, le crédit global de 400.000 fr ouvert chaque année, depuis 1944, en vue de l'attribution de subventions aux Comités Régionaux de Tourisme, étant entendu que, comme précédemment, les subventions seront réparties par cas d'espèce dans la limite de ce maximum, après examen des demandes des Comités Régionaux; à titre d'exemple, les subventions effectivement versées se sont élevées à 162.000 fr en 1945 et à 237.000 fr en 1946.

M. LE PRESIDENT insiste sur l'opportunité de maintenir le contact avec ces Comités et l'intérêt qu'il y a pour la S.N.C.F. à soutenir leur propagande en faveur du tourisme, générateur de trafic.

Le Conseil approuve les propositions qui lui sont soumises.

Société Nationale
des
Chemins de fer Français

Secrétariat Général

Rapport à MM. les Membres du Conseil d'Administration

Subvention pour 1947
aux Comités Régionaux de Tourisme

Les Comités Régionaux de Tourisme ont été institués en 1942. Ils ont pour objet de doter l'ensemble du territoire d'une organisation décentralisée chargée notamment de coordonner l'activité des diverses Associations touristiques. Ils dépendent du Commissariat Général au Tourisme, qui lui-même relève du Ministère des Travaux Publics. Leurs ressources consistent en une subvention allouée chaque année par le Ministère des Travaux Publics et, éventuellement, en des subventions et contributions des collectivités publiques ou privées et des particuliers.

En Janvier 1944, le Commissaire Général au Tourisme a demandé à la S.N.C.F. d'apporter aux Comités Régionaux une subvention équivalente à celles des Chambres Départementales de l'Hôtellerie, soit en moyenne 4.000 Frs par département.

Etablie sur cette base, la subvention totale de la S.N.C.F. était de l'ordre de 360.000 Frs, mais il convenait de prévoir en outre la possibilité de traiter, le cas échéant, avec les Syndicats d'initiative dont les projets de propagande pouvaient se révéler particulièrement intéressants pour le chemin de fer.

Cette subvention devant remplacer celle qui était allouée précédemment aux Fédérations et Syndicats d'Initiative, le Conseil d'Administration a ouvert, pour 1944, un crédit global de 400.000^F. Onze Comités ont fonctionné au cours de l'année, à LYON, MARSEILLE, TOULOUSE, DIJON, MONTPELLIER, RENNES, BORDEAUX, LIMOGES, CLERMONT-FERRAND, POITIERS, NICE. Le montant total des subventions versées s'est élevé à 132.000 Frs.

En 1945, le Conseil d'Administration a décidé de maintenir le crédit de 400.000 Frs accordé pour 1944. Il n'y a pas eu de nouvelles demandes et le montant des subventions allouées aux mêmes Comités qu'en 1944 a été également de 132.000 Frs.

En 1946, des prévisions avaient été faites pour de nouveaux

Comités : PARIS (50.000 Frs), STRASBOURG (30.000 Frs), ANGERS (20.000 Frs), VERSAILLES (20.000 Frs), BAYONNE (15.000 Frs), GRENOBLE (15.000 Frs).

Le montant global des subventions était évalué à 312.000 Frs, mais les sommes versées n'ont atteint que 237.000 Frs, certains Comités n'ayant pas sollicité l'aide de la S.N.C.F.

L'activité des Comités Régionaux devant, au cours de l'année 1947, recevoir une impulsion nouvelle, le Commissaire Général au Tourisme a demandé le maintien, en leur faveur, de l'appui financier de la S.N.C.F.

Les subventions à allouer seraient les suivantes :

a) - Renouvellement des subventions attribuées en 1946 :

BAYONNE	15.000 fr
BORDEAUX	10.000 -
CAEN	15.000 -
CLERMONT-FERRAND	10.000 -
DIJON	20.000 -
GRENOBLE	15.000 -
LIMOGES	10.000 -
LYON	30.000 -
MARSEILLE	20.000 -
MONTPELLIER	15.000 -
NANTES (ancien Comité régional d'ANGERS)	20.000 -
NICE	5.000 -
POITIERS	10.000 -
ROUEN	10.000 -
RENNES	12.000 -
TOULOUSE	20.000 -

	237.000 ^f

b) - Renouvellement des subventions non allouées en 1946 :

PARIS	50.000 -
VERSAILLES	20.000 -
STRASBOURG	30.000 -

	100.000 ^f

c) Création de nouveau Comité :

ANNECY	5.000 -

	5.000 ^f

Total	342.000 ^f

La création d'autres Comités Régionaux est envisagée dans le

Nord, l'Est et le Centre. Toutefois, il est à présumer que l'ensemble de la dépense n'excédera pas 400.000 Frs.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration de maintenir, pour 1947, le crédit accordé l'année dernière, soit 400.000 Frs, étant entendu que, comme précédemment, les subventions ne devront être réparties qu'après examen, par cas d'espèce, des demandes des Comités Régionaux.

(s) VAGOGNE

Subvention aux Comités Régionaux du Tourisme

1946

Note du Service Commercial	5. 3.46		
C.A.	17. 4.46	18	VI

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 17 Avril 1946

QUESTION VI - Subventions pour 1946 aux Comités
Régionaux de Tourisme.

P.V. (p.18)

M. LE PRESIDENT propose de renouveler, pour 1946, le crédit global de 400.000 fr déjà ouvert en 1944 et 1945 en vue de l'attribution de subventions aux Comités régionaux de tourisme.

La S.N.C.F. est, depuis plusieurs années, en contact avec les organisations de tourisme. En particulier, elle est représentée au sein des Comités régionaux fonctionnant dans les divers centres touristiques sous l'égide du Commissariat Général au Tourisme. Il semble opportun de maintenir ces liaisons, spécialement au moment où un gros effort est entrepris pour le développement du tourisme considéré comme un facteur important du redressement économique du Pays.

Les subventions attribuées en 1944 et 1945 n'ont pas épuisé le crédit. Mais de nouveaux Comités régionaux doivent entrer en fonctionnement, et il est à penser qu'en 1946 les versements seront sensiblement plus importants.

M. PAILLIEUX appelle l'attention du Conseil sur la situation qui ne manquera pas de résulter pour le personnel de l'afflux touristique que l'on peut normalement envisager dans certaines régions, en Normandie particulièrement.

Cet afflux - sans qu'il puisse être question de contester, pour autant, les incidences favorables qu'il aura sur la balance des comptes de la France - contribuera, à n'en pas douter, à aggraver les conditions de vie, déjà difficiles, dans ces régions. Il y a là une situation particulière pour les agents habitant lesdites régions, dont il serait équitable de leur tenir compte sous forme, le cas échéant, d'une indemnité saisonnière analogue à celle qui existait autrefois dans certains cas.

M. LE PRESIDENT reconnaît que le développement de l'industrie touristique, qui se traduit par une exportation de services et de matières, est susceptible, dans certaines régions, d'accroître la pénurie et de contribuer à l'enchérissement des prix sur le marché intérieur. Les mesures que cette situation serait susceptible d'appeler pour les agents habitant ces régions seront examinées.

Le Conseil approuve l'ouverture du crédit de 400.000 fr, les subventions devant, comme précédemment, être réparties par cas d'espèce après examen des demandes des Comités régionaux.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Conseil d'Administration

Séance du 17 avril 1946

VI.- Subventions pour 1946 aux Comités Régionaux de Tourisme.-

Pres. -

Parl. - ^(alors) Marchés de Commerce de Commerce

Ponds - indication de la part de la

opérations

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Secrétariat Général

Subvention pour 1946 aux Comités Régionaux
de Tourisme

Les Comités régionaux de Tourisme ont été institués en 1942 en vue de doter l'ensemble du territoire d'une organisation décentralisée chargée notamment de coordonner les diverses associations touristiques. Ils dépendent du Commissariat Général au Tourisme qui lui-même relève du Ministère des Travaux Publics. Leurs ressources consistent en une subvention allouée chaque année par le Ministre et, éventuellement, en des subventions et contributions des collectivités publiques ou privées et des particuliers.

En Janvier 1944, le Commissaire Général au Tourisme a invité la S.N.C.F. à apporter aux Comités régionaux une subvention équivalente à celles des Chambres départementales de l'Hôtellerie, soit en moyenne 4.000 francs par département.

Etablie sur cette base, la subvention totale de la S.N.C.F. était de l'ordre de 360.000 francs, mais il convenait de prévoir en outre, la possibilité de traiter, le cas échéant, avec les syndicats d'initiatives dont les projets de propagande pouvaient se révéler particulièrement intéressants pour le chemin de fer.

Cette subvention devant remplacer celle qui était allouée précédemment aux Fédérations et Syndicats d'Initiatives, le Conseil d'Administration a ouvert, pour 1944, un crédit global de 400.000 francs.

11 Comités ont fonctionné au cours de l'année à LYON, MARSEILLE, TOULOUSE, DIJON, MONTPELLIER, RENNES, BORDEAUX, LIMOGES, CLERMONT-FERRAND, POITIERS, NICE. Le montant total des subventions versées s'est élevé à 162.000 francs.

En 1945, en prévision de la création de nouveaux Comités de Tourisme, le Conseil d'Administration a décidé de maintenir le crédit de 400.000 francs accordé pour 1944. Toutefois, il n'y a pas eu pendant cette année de nouvelles demandes et le montant des subventions allouées aux mêmes Comités qu'en 1944 a été également de 162.000 francs.

Pour 1946, le Commissariat Général au Tourisme a fait

savoir qu'aux 11 Comités régionaux fonctionnant depuis 1944 s'ajouteront 6 nouveaux Comités (PARIS, STRASBOURG, ANGERS, VERSAILLES, BAYONNE, GRENOBLE).

Compte tenu de leur importance et par analogie avec les subventions précédemment versées aux Comités, les prévisions de dépenses s'établissent ainsi :

PARIS	50.000f
STRASBOURG	30.000
ANGERS	20.000
VERSAILLES	20.000
BAYONNE	15.000
GRENOBLE	15.000

Total ... 150.000 francs

Le montant des subventions en faveur des 17 Comités régionaux s'élèverait donc pour 1946 à 312.000 francs.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration de maintenir, pour 1946, le crédit accordé l'année dernière, soit 400.000 francs, étant entendu que, comme précédemment, les subventions ne devront être réparties qu'après examen, par cas d'espèce, des demandes des Comités régionaux.

(s) VAGOGNE

S.N.C.F.
Service Commercial
54 Bd Haussmann
PARIS (9e)

Le 5 Mars 1946

1ère Division
Publicité
Réf. 552-04-03/2128

Subvention aux Comités Régionaux
de Tourisme

Monsieur le Secrétaire Général,

"M. DOUBRERE,

Votre avis s.v.p.
7/3

(s) LAGNACE".

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 16 Mai 1945, a renouvelé, pour 1945, le crédit de 400.000fr. destiné à l'attribution de différentes subventions aux Comités Régionaux de Tourisme. Ce crédit n'a d'ailleurs été utilisé que pour 162.000 fr. représentant les subventions aux 11 Comités existants.

Suivant les renseignements que j'ai eus du Commissariat Général au Tourisme, en 1946 continueront de fonctionner ces 11 Comités Régionaux auxquels s'ajouteront 6 Nouveaux Comités.

Je vous propose de leur attribuer les subventions suivantes :

1°) Anciens Comités Régionaux de Tourisme

Les subventions accordées en 1945 à ces 11 Comités pourraient être renouvelées, elles sont les suivantes :

NICE	5.000f
MARSEILLE	20.000
MONTPELLIER	15.000
TOULOUSE	20.000
BORDEAUX	10.000
LIMOGES	10.000
CLERMONT-FERRAND ...	10.000
LYON	30.000
SAINT-BRIEUC	12.000
POITIERS	10.000
DIJON	20.000
	162.000 ^f

2°) Nouveaux Comités

Au nombre de ces Comités, il convient de faire une place spéciale au Comité Régional de Tourisme de PARIS dont l'importance est en dehors de toute considération territoriale.

Je serais d'avis de lui attribuer une subvention

de 50.000 fr.

Les autres nouveaux Comités sont ceux de VERSAILLES, d'ANGERS, de STRASBOURG, de BAYONNE et de GRENOBLE.

Les Comités de VERSAILLES et d'ANGERS, de même importance territoriale, pourraient bénéficier d'une subvention de 20.000fr équivalente à celle des Comités de MARSEILLE et de TOULOUSE.

Le Comité de STRASBOURG dont la circonscription comprend 6 Départements et dont l'importance est analogue à celui de LYON pourrait également bénéficier d'une subvention de 30.000 fr.

Les Comités de BAYONNE et de GRENOBLE, pourraient recevoir une subvention de 15.000 fr. comparable à celle qui est donnée au Comité Régional de Tourisme de MONTPELLIER.

Le montant de ces subventions s'élèverait donc, au total, à 312.000 fr pour les 17 Comités.

Si vous n'y avez pas d'objection, je vous serais obligé de vouloir bien, à nouveau, demander l'attribution d'un crédit total de 400.000 fr. pour ces subventions aux Comités Régionaux de Tourisme.

P. LE DIRECTEUR DU SERVICE COMMERCIAL,

(s) R. BOURGEOIS

QUESTION IX - Subventions pour 1945 aux Comités Régionaux de Tourisme.

P.V. (p.8)

M. LE PRESIDENT propose de renouveler pour 1945 le crédit global de 400.000 fr ouvert l'année dernière en vue de l'attribution de subventions aux Comités Régionaux de Tourisme.

Ces Comités, institués en 1942, constituent pour l'ensemble du territoire, une organisation décentralisée, chargée notamment de coordonner les diverses activités touristiques sous l'égide du Commissariat Général au Tourisme. Encore qu'ils ne puissent avoir, dans les circonstances actuelles, qu'une activité des plus réduites, il paraît opportun que la S.N.C.F. maintienne avec eux un contact dont l'intérêt se fera sentir le moment venu.

M. OURADOU n'a pas d'objection au principe des subventions. Toutefois, celles-ci ne sauraient avoir d'autre objet en 1945 que de permettre aux Comités de subsister. Or, ces Comités reçoivent déjà des sommes importantes de l'Etat.

M. ARON demande si, en contre-partie de sa participation, la S.N.C.F. bénéficie d'une influence effective au sein des organismes centraux du Tourisme.

M. LE PRESIDENT répond que le crédit proposé est extrêmement modique, puisqu'en définitive chaque département ne recevra pas plus de 4.000 fr en moyenne.

Le concours ainsi accordé permettra aux agents du chemin de fer de conserver des liaisons utiles sur le plan local. En outre, la S.N.C.F. siège au Comité de Gestion de l'Organisme Central que constitue le Syndicat d'Etudes pour l'Amélioration du Tourisme.

Le Conseil approuve l'ouverture du crédit de 400.000 fr, les subventions devant, comme en 1944, être réparties par cas d'espèce après examen des demandes des Comités Régionaux.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du 9 mai 1945

reporté au 16 mai

IX - Subventions pour 1945 aux Comités Régionaux de Tourisme

Pr-

1. Ouedon . M. le directeur ce n'est pas possible

2. Ann

approuvé

Société Nationale des
Chemins de fer Français

Secrétariat Général

Subventions

96 n° 5811

D 960/9

SUBVENTION POUR 1945 aux COMITÉS REGIONAUX
de TOURISME

Une loi du 12 Janvier 1942 a institué les Comités régionaux de Tourisme, à raison d'un Comité Régional par Région économique.

Ces Comités ont été créés en vue de doter l'ensemble du territoire d'une organisation décentralisée chargée notamment de coordonner les diverses associations touristiques. Ils dépendent du Commissariat Général au Tourisme qui lui-même relève du Ministère des Travaux Publics. Leurs ressources consistent en une subvention allouée, chaque année, par le Ministre et, éventuellement, en des subventions et contributions des collectivités publiques ou privées et des particuliers.

En Janvier 1944, le Commissaire Général au Tourisme a invité la S.N.C.F. à apporter aux Comités régionaux de Tourisme une subvention équivalente à celles des Chambres départementales de l'Hôtellerie, qui s'élevaient moyennement à 4.000 Frs par département.

Etablie sur cette base, la subvention totale de la S.N.C.F. devait être ainsi de l'ordre de 360.000 francs, mais il convenait de prévoir, en outre, la possibilité de traiter, le cas échéant, avec les Syndicats d'initiatives dont les projets de propagande pouvaient se révéler particulièrement intéressants pour le chemin de fer.

Cette subvention était destinée à remplacer celle qui était allouée antérieurement par les anciens réseaux, puis par la S.N.C.F., aux Fédérations et Syndicats d'Initiatives.

Dans sa séance du 13 Mars 1944, le Conseil d'Administration a décidé d'accorder, pour 1944, un crédit global de 400.000 Frs.

Les subventions suivantes ont été allouées aux Comités de Tourisme ayant fonctionné en 1944 :

LYON	30.000f
LA SEILLE	20.000
TOULOUSE	20.000

à reporter 70.000f

Report	70.000f
DIJON	20.000f
MONTPELLIER	15.000
RENNES	12.000
BONDEAUX	10.000
LIROGES	10.000
CLERMONT-FERRAND ...	10.000
POITIERS	10.000
NICE	5.000

Total ... 162.000f

Le Commissaire Général au Tourisme a fait savoir que les Comités régionaux d'ANGERS, ORLÈANS, ROUEN, CHÂLONS-sur-MARNE, LILLE, NANCY, STRASBOURG et METZ seraient créés en 1945.

Il y a donc lieu d'envisager pour 1945 le renouvellement des subventions allouées en 1944, soit au total 162.000 francs, ainsi que l'attribution de subventions aux Comités qui seront créés en 1945, ou qui, créés en 1944, n'avaient pas sollicité de subvention (VERSAILLES) et, en particulier, l'octroi d'une subvention de l'ordre de 50.000 Frs au Comité régional de PARIS.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration de maintenir, pour 1945, le crédit accordé l'année dernière, soit 400.000 Francs, étant entendu que, comme en 1944, les subventions ne devront être réparties qu'après examen, par cas d'espèce, des demandes des Comités régionaux.

(s) LEMIRE.

qui
—
⑤

Subventions aux
Comités Régionaux de Tunisie

Copie

République Française

COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME

Ministère des
Travaux Publics
n° CTR/511
D/

PARIS le 26 Février 1945
27 Quai d'Orsay

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre lettre du 10 courant, 1ère Division, n° 838, j'ai l'honneur de vous faire connaître que treize Comités Régionaux sont actuellement créés, savoir :

NICE, MARSEILLE, MONTPELLIER, TOULOUSE, BORDEAUX, POITIERS, LIMOGES, CLERMONT-FERRAND, LYON, DIJON, RENNES, VERSAILLES et PARIS,

deux comités vont être créés dans les semaines qui viennent dans les régions d'ANGERS et d'ORLEANS, et je me propose de constituer prochainement les Comités de ROUEN et de CHALONS-sur-MARNE.

J'ajoute que la création de quatre Comités : LILLE, NANCY, STRASBOURG et METZ éventuellement, sera envisagée dès que les circonstances le permettront. On peut espérer que ces créations seront réalisées dans le courant du deuxième semestre.

L'activité générale des Comités Régionaux du Tourisme a été précisée dans la circulaire dont je vous adresse, ci-joint, un exemplaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maître des Requêtes au Conseil d'Etat
Commissaire du Tourisme
signé : Henry de SEGOGNE

Monsieur le Directeur
du Service Commercial de la S.N.C.F.
54, Boulevard Haussmann PARIS.

PARIS le 3 Mars 1945.

S.N.C.F.
Service Commercial-----
1ère Division-----
Publicité-----
552-0403/1270Subventions aux Comités
Régionaux du Tourisme

Monsieur le Secrétaire Général,

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 15 Mars 1944, a attribué des subventions aux Comités régionaux du tourisme dans la mesure d'un crédit total de 400.000 frs.

A la suite de cette décision, les subventions suivantes ont été allouées aux Comités du tourisme ayant fonctionné en 1944 :

NICE	5.000 frs
MARSEILLE	20.000 "
MONTPELLIER	15.000 "
TOULOUSE	20.000 "
BORDEAUX	10.000 "
LIMOGES	10.000 "
CLERMONT-FERRAND	10.000 "
LYON	30.000 "
RENNES	12.000 "
POITIERS	10.000 "
DIJON	20.000 "
total ...	162.000 "

Les Comités de VERSAILLES et de PARIS, bien que créés en 1944, ne nous ont pas demandé de subvention.

Pour l'année 1945, le Commissaire Général au Tourisme m'a indiqué qu'outre les Comités ci-dessus seraient créés les Comités régionaux de tourisme d'ANGERS, ORLEANS, ROUEN, CHALONS-sur-MARNE, LILLE, NANCY, STRASBOURG et METZ.

Si vous n'y avez pas d'objection, je serai d'avis de renouveler en 1945 les subventions accordées aux 11 Comités qui en ont bénéficié en 1944, c'est-à-dire une somme totale de 162.000 frs. Un crédit de même importance serait prévu pour les Comités qui seront créés en 1945, y compris celui de VERSAILLES. Pour le Comité Régional de PARIS, il est opportun de prévoir un crédit de l'ordre de 50.000 frs.

En définitive, il nous faudrait donc disposer, comme en 1944, d'un crédit total de 400.000 frs.

Si vous êtes d'accord, je vous serais très obligé de bien

vouloir saisir le Conseil d'Administration de la proposition
utile.

Pr. le Directeur du Service Commercial

signé : MAROIS

Subvention aux Comités Régionaux du Tourisme

Exercice 1944

	C.A.	15.	3.44	11	VIII
Note du Dr Gl au Président		18.	4.44		
Lettre SNCF au CRT VIème Région		20.	4.44		
" " VII	"	20.	4.44		
" " VIII	"	20.	4.44		
" " IX	"	20.	4.44		
" " X	"	20.	4.44		
" " XI	"	20.	4.44	(	Marseille)
" " XI	"	20.	4.44	(	Nice)
" " XIII	"	20.	4.44		
" " XVII	"	20.	4.44		
Lettre du CRT de Poitiers		7.	7.44		
Lettre SNCF au CRT Poitiers		21.	9.44		

Le Président
du Conseil d'Administration

960-9

Paris, le 21 septembre
1944

Monsieur le Président du
Comité Régional de Tourisme de
la Région de Poitiers
6, Place de la Préfecture
POITIERS

Monsieur le Président,

Par votre lettre du 7 juillet 1944 vous
avez bien voulu me faire part de la création
du Comité Régional de Tourisme de POITIERS.

La S.N.C.F. a toujours porté le plus vif
intérêt au développement du tourisme et je
souhaite que les événements permettent bien-
tôt la reprise de notre activité dans ce do-
maine.

Je suis heureux de marquer l'intérêt
que nous portons aux travaux de votre Comité
en lui accordant une subvention de 10.000 fr
Cette subvention vous sera versée par les
soins de M. le Chef d'Arrondissement d'Ex-
ploitation à Tours.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président du Conseil
d'Administration,

signé : FOURNIER.

Le Président
du Conseil d'Administration

2420

D 960/9

Paris, le 20 avril 1944

COPIE

Monsieur le Président du
Comité Régional du Tourisme de
la XVIIème Région Economique
Boulevard Trudaine
CLERMONT-FERRAND (P. de D.)

Monsieur le Président,

Par votre lettre du 15 février 1944,
vous avez bien voulu me faire part de la
création du Comité Régional du Tourisme de
CLERMONT-FERRAND.

La S.N.C.F. a toujours porté le plus
vif intérêt au développement du tourisme et
je souhaite que les événements permettent
bientôt la reprise de notre activité dans ce
domaine.

Je suis heureux de marquer l'intérêt
que nous portons aux travaux de votre Comité
en lui accordant une subvention de 10.000 fr.

Cette subvention vous sera versée par
les soins de M. DELETANG, Chef d'Arrondisse-
ment d'Exploitation à CLERMONT-FERRAND qui
représente la S.N.C.F. à votre assemblée.

Veuillez agréer, Monsieur le Prési-
dent, l'assurance de mes sentiments distin-
gués.

Le Président
du Conseil d'Administration,
signé: FOURNIER.

Le Président
du Conseil d'Administration

2419

D. 960/9

COPIE

Paris, le 20 avril 1944

Monsieur le Président du
Comité Régional du Tourisme de
la XIIIème Région Economique
Chambre de Commerce
LYON (Rhône)

Monsieur le Président,

Par votre lettre du 7 janvier 1944,
vous avez bien voulu me faire part de la
création du Comité Régional du Tourisme de
LYON.

La S.N.C.F. a toujours porté le plus
vif intérêt au développement du tourisme et
je souhaite que les événements permettent
bientôt la reprise de notre activité dans ce
domaine.

Je suis heureux de marquer l'intérêt
que nous portons aux travaux de votre Comité
en lui accordant une subvention de 30.000 fr.

Cette subvention vous sera versée par
les soins de M. LACHENY, Chef d'Arrondissement
d'Exploitation à LYON qui représente la
S.N.C.F. à votre Assemblée.

Veillez agréer, Monsieur le Prési-
dent, l'assurance de mes sentiments distingués

Le Président du Conseil d'Administra-
tion,

signé: FOURNIER.

Le Président
du Conseil d'Administration

2426

D. 960-9

Paris, le 20 avril 1944

C O P I E

Monsieur le Président du
Comité Régional du Tourisme de la
XIème Région Economique
32, rue de l'Hôtel des Postes
à NICE (A.M.)

Monsieur le Président,

Par votre lettre du 14 février 1944,
vous avez bien voulu me faire part de la créa-
tion du Comité Régional du Tourisme de NICE.

La S.N.C.F. a toujours porté le plus
vif intérêt au développement du tourisme et je
souhaite que les événements permettent bientôt
la reprise de notre activité dans ce domaine.

Je suis heureux de marquer l'intérêt
que nous portons aux travaux de votre Comité
en lui accordant une subvention de 5.000 fr.

Cette subvention vous sera versée par
les soins de M. FRATICELLI, Chef d'Arrondisse-
ment d'Exploitation à MARSEILLE qui représente
la S.N.C.F. à votre assemblée.

Veillez agréer, Monsieur le Président,
l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.

Le Président
du Conseil d'Administration

2425

D. 960-9 Paris, le 20 avril 1944

C O P I E

Monsieur le Président du
Comité Régional du Tourisme de
la XIème Région Economique
4 et 6 La Cannetière
à MARSEILLE (B. du R.)

Monsieur le Président,

Par votre lettre du 5 janvier 1944,
vous avez bien voulu me faire part de la
création du Comité Régional du Tourisme de
MARSEILLE.

La S.N.C.F. a toujours porté le plus
vif intérêt au développement du tourisme et
je souhaite que les événements permettent
bientôt la reprise de notre activité dans
ce domaine.

Je suis heureux de marquer l'inté-
rêt que nous portons aux travaux de votre
Comité en lui accordant une subvention de
20.000 fr.

Cette subvention vous sera versée
par les soins de M. FRATICELLI, Chef d'Ar-
rondissement d'Exploitation à MARSEILLE qui
représente la S.N.C.F. à votre assemblée.

Veillez agréer, Monsieur le Prési-
dent, l'assurance de mes sentiments distin-
gués.

Le Président du Conseil d'Administration
Signé : FOURNIER.

Le Président
du Conseil d'Administration

2421

D. 960/9

COPIE

Monsieur le Président du
Comité Régional du Tourisme de
la Xème Région Economique
Hôtel Saint-Côme
MONTPELLIER (Hérault)

Monsieur le Président,

Par votre lettre du 13 janvier 1944,
vous avez bien voulu me faire part de la
création du Comité Régional du Tourisme de
MONTPELLIER.

La S.N.C.F. a toujours porté le plus
vif intérêt au développement du tourisme et
je souhaite que les événements permettent
bientôt la reprise de notre activité dans ce
domaine.

Je suis heureux de marquer l'intérêt
que nous portons aux travaux de votre Comité
en lui accordant une subvention de 15.000 fr.

Cette subvention vous sera versée par
les soins de M. NARJOUX, Chef d'Arrondisse-
ment d'Exploitation à NIMES qui représente
la S.N.C.F. à votre assemblée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président
l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président
du Conseil d'Administration,
signé: FOURNIER.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

2424

D.960/9

COPIE

Monsieur le Président du
Comité Régional du Tourisme de
la IXème Région Economique
Hôtel de la Chambre de Commerce
2, rue alsace-Lorraine
TOULOUSE (Hte-Garonne)

Monsieur le Président,

Par votre lettre du 29 janvier 1944,
vous avez bien voulu me faire part de la créa-
tion du Comité Régional du Tourisme de
TOULOUSE.

La S.N.C.F. a toujours porté le plus
vif intérêt au développement du tourisme et
je souhaite que les événements permettent
bientôt la ~~xx~~ reprise de notre activité dans
ce domaine.

Je suis heureux de marquer l'intérêt
que nous portons aux travaux de votre Comité
en lui accordant une subvention de 20.000 fr.

Cette subvention vous sera versée par
les soins de M. BRATIERES, Chef d'Arrondisse-
ment d'Exploitation à TOULOUSE-MATABIAU qui
représente la S.N.C.F. à votre assemblée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président
du Conseil d'Administration,
signé: FOURNIER.

Le Président
du Conseil d'Administration

2423

D.960/9

Monsieur le Président du
Comité Régional du Tourisme de
la VIIIème Région Economique
Palais de la Bourse
BORDEAUX (Gironde)

COPIE

Monsieur le Président,

Par votre lettre du 11 janvier 1944,
vous avez bien voulu me faire part de la
création du Comité Régional du Tourisme
de BORDEAUX.

La S.N.C.F. a toujours porté le plus
vif intérêt au développement du tourisme et
je souhaite que les événements permettent
bientôt la reprise de notre activité dans ce
domaine.

Je suis heureux de marquer l'intérêt
que nous portons aux travaux de votre Comité
en lui accordant une subvention de 10.000 fr.

Cette subvention vous sera versée par
les soins de M. GOUA, Chef d'Arrondissement
d'Exploitation à BORDEAUX, qui représente la
S.N.C.F. à votre assemblée.

Veuillez agréer, Monsieur le Prési-
dent, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président
du Conseil d'Administration,
signé: FOURNIER.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

2422

D.960/9

Paris, le 20 avril 1944

COPIE

Monsieur le Président du
Comité Régional du Tourisme de
la VIIème Région Economique
Palais de l'Evêché
LIMOGES (Hte-Vienne)

Monsieur le Président,

Par votre lettre du 8 janvier 1944
vous avez bien voulu me faire part de la
création du Comité Régional du Tourisme de
LIMOGES.

La S.N.C.F. a toujours porté le plus
vif intérêt au développement du tourisme et
je souhaite que les événements permettent
bientôt la reprise de notre activité dans ce
domaine.

Je suis heureux de marquer l'intérêt
que nous portons aux travaux de votre Comité
en lui accordant une subvention de 10.000 fr.

Cette subvention vous sera versée par
les soins de M. PAYRAU, Chef d'Arrondissement
d'Exploitation à LIMOGES qui représente la
S.N.C.F. à votre assemblée.

Veuillez agréer, Monsieur le Prési-
dent, l'assurance de mes sentiments distingués

Le Président
du Conseil d'Administration,
signé: FOURNIER.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

2418

D 960/9

Paris, le 20 avril 1944

C O P I E

Monsieur le Président du
Comité Régional du Tourisme de
la VIème Région Economique
à RENNES (I & V)

Monsieur le Président,

Par votre lettre du 7 janvier 1944,
vous avez bien voulu me faire part de la
création du Comité Régional du Tourisme de
RENNES.

La S.N.C.F. a toujours porté le plus
vif intérêt au développement du tourisme et
je souhaite que les événements permettent
bientôt la reprise de notre activité dans ce
domaine.

Je suis heureux de marquer l'intérêt
que nous portons aux travaux de votre Comité
en lui accordant une subvention de 12.000 fr.

Cette subvention vous sera versée par
les soins de M. LESCURE, Chef d'Arrondisse-
ment d'exploitation à RENNES qui représente
la S.N.C.F. à votre Assemblée.

Veuillez agréer, Monsieur le Prési-
dent, l'assurance de mes sentiments distin-
gués.

Le Président
du Conseil d'Administration,

signé: FOURNIER.

Le Président
du Conseil d'Administration

2417

D. 960-9

Paris, le 18 avril 1944

Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 15 mars 1944, a approuvé l'attribution de subventions aux Comités Régionaux du Tourisme et a ouvert, à cet effet, un crédit de 400.000 fr.

Je sou mets à votre signature les réponses aux Comités de NICE, MARSEILLE, MONTPELLIER, TOULOUSE, BORDEAUX, LIMOGES, CLERMONT-FERRAND, LYON et RENNES qui, jusqu'à présent, ont été les seuls à nous saisir. La subvention accordée à chaque Comité a été fixée en tenant compte du nombre de départements ressortissant à chaque Comité ; elle est de l'ordre de grandeur de celles que nous a demandées M. de SEGOCNE.

Le surplus du crédit ouvert servira à faire face aux demandes analogues dont nous pourrions être saisis.

Votre respectueux et dévoués,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE BESNERAIS.

Monsieur FOURNIER,
Président du Conseil d'Administration
de la S.N.C.F.

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 15 mars 1944

QUESTION VIII - Subvention aux Comités Régionaux
de Tourisme

P.V. (p.4)

M. LE PRESIDENT rappelle que des Comités Régionaux de Tourisme ont été institués par la loi du 12 janvier 1942, à raison d'un Comité Régional par Région Economique, en vue notamment de coordonner les initiatives des diverses associations touristiques. Les ressources de ces Comités consistent en une subvention allouée chaque année par le Secrétariat d'Etat chargé du tourisme et, éventuellement, en des subventions ou contributions des collectivités publiques ou privées et des particuliers.

Le Commissaire au Tourisme a insisté auprès de la S.N.C.F. pour que celle-ci accorde à ces Comités une subvention équivalente à celle des Chambres départementales de l'Hôtellerie.

Il est proposé d'accueillir favorablement cette demande et, compte tenu d'une somme complémentaire devant permettre de traiter, le cas échéant, avec les Syndicats d'initiative dont les projets se révéleraient particulièrement intéressants pour le Chemin de fer, d'ouvrir, pour 1944, un crédit global de 400.000 fr.

Le Conseil approuve l'ouverture de ce crédit.

Notes de séance (p.11)

M. LE PRESIDENT. - Les Comités Régionaux de Tourisme ont été institués par la loi du 12 janvier 1942, à raison d'un Comité Régional par Région économique, en vue de coordonner, notamment, les initiatives des diverses associations touristiques. Leurs ressources consistent dans une subvention allouée par le Secrétaire d'Etat chargé du Tourisme et, éventuellement, dans les subventions versées par des collectivités publiques ou privées ou des particuliers. Le Commissaire au Tourisme nous a demandé de verser à ces Comités une subvention équivalente à celle des Chambres départementales de l'hôtellerie qui s'élève, en moyenne, à 4.000 fr par département. La dépense serait ainsi de l'ordre de 360.000 fr.

Compte tenu d'un crédit complémentaire destiné à permettre de traiter, le cas échéant, avec les Syndicats d'initiative dont

les projets pourraient se révéler particulièrement intéressants pour le Chemin de fer, il est proposé au Conseil d'accorder, pour 1944, un crédit global de 400.000 fr.

Le Conseil approuve l'ouverture de ce crédit.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du 15 mars 1944

VIII - Subvention aux Comités Régionaux de Tourisme.-

Pas -

W -

DC

Société Nationale
des
Chemins de fer Français

Secrétariat
Général

SUBVENTION POUR 1944

96 N° 4586

AUX COMITES REGIONAUX DE TOURISME

Une loi du 12 Janvier 1942 a institué les Comités Régionaux de tourisme, à raison d'un Comité Régional par Région Economique.

Ces Comités ont été créés en vue de doter l'ensemble du territoire d'une organisation décentralisée chargée notamment de coordonner les initiatives des diverses associations touristiques. Ils dépendent du Commissariat au Tourisme qui, lui-même, relève du Secrétariat d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications.

Leurs ressources consistent en une subvention allouée chaque année par le Secrétaire d'Etat chargé du tourisme et, éventuellement, en des subventions et contributions des collectivités publiques ou privées et des particuliers.

La S.N.C.F. a été invitée, par lettres des 14 Décembre 1943 et 20 Janvier 1944 de M. le Commissaire au Tourisme, à apporter aux Comités de Tourisme une subvention équivalente à celle des Chambres départementales de l'Hôtellerie, qui s'élèvera, en moyenne, à 4.000 frs par département. La subvention totale de la S.N.C.F. serait ainsi de l'ordre de 360.000 frs.

Cette subvention remplacerait celle qui était allouée antérieurement par les anciens réseaux, puis par la S.N.C.F. aux Fédérations et Syndicats d'initiatives.

Le montant total des subventions versées à ce titre s'est élevé à 79.000 francs en 1935; à 76.500 francs en 1936 et 1937, à 70.000 francs en 1938 et 67.200 francs en 1939. En 1940 la S.N.C.F. a accordé un crédit de 35.000 francs; en fait, aucun paiement n'a été effectué. Depuis lors, il n'a pas été soumis de nouvelle proposition au Conseil d'Administration.

La S.N.C.F. ne peut que répondre favorablement à l'invitation du Commissariat au Tourisme, mais il convient de prévoir

en outre la possibilité de traiter, le cas échéant, avec les syndicats d'initiatives dont les projets pourraient se révéler particulièrement intéressants pour le chemin de fer.

Les subventions seraient réparties après examen par cas d'espèce des demandes des Comités Régionaux.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'accorder, pour 1944, un crédit global de 400.000 francs.

Signé : FILIPPI